

28/09/2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Mission BtoB de la FISA au Togo

La mission B to B de la FISA en Afrique continue avec succès. Cap sur le Togo du 25 au 27 septembre 2018. L'objectif reste le même ; il consiste à rencontrer les professionnels togolais pour la consolidation du partenariat déjà entamé, notamment pour explorer les potentiels d'investissement. Parallèlement, il a été fortement question de formations aux métiers de l'aviculture ; pour rappel, la FISA a initié en 2017 et 2018 beaucoup de cycles de formation avec les pays amis et frères africains dont le TOGO.

En effet, les professionnels marocains ont acquis, au fil des ans, une expertise et un savoir-faire considérables en matière de fabrication d'aliments composés pour animaux, d'accoupage (poulettes poussins d'un jour et dindonneaux d'un jour), d'élevage de volailles de type chair, de production et de conditionnement d'œufs de consommation, d'abattage de volailles et de conditionnement et de transformation des viandes de volailles.

Les 25 opérateurs marocains qui participent à cette mission ont confirmé leur intérêt pour s'inscrire dans le développement de la filière avicole togolaise, soit par des projets d'investissement communs ou de transfert de savoir-faire.

La séance plénière du 26 septembre 2018 a été ouverte par un mot de bienvenue de M. AGBEMELO TSOMAFO Prosper, membre fondateur de l'Association Nationale des Professions Avicoles du Togo (ANPAT) et conseiller de son président, puis suivi par un mot de la part de M. Youssef ALAOUI, président de la FISA. Les deux intervenants ont exprimé la ferme volonté et la détermination de leurs institutions respectives à vouloir développer et rehausser le partenariat au niveau des attentes des deux pays.

L'exposé de Monsieur KOAMI Claude, Président de l'ANPAT a donné un aperçu général sur l'aviculture togolaise.

La FISA a enchaîné par deux exposés. Le premier a mis le point sur l'organisation du secteur et la structuration de la fédération en tant qu'interprofession, qui est reconnue, selon la loi 03-12, unique interprofession agricole représentant la filière avicole au Maroc. Cet exposé a aussi évoqué la stratégie adoptée par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, dans le cadre du contrat programme établi entre l'interprofession et le Gouvernement, au titre de 2011-2020, pour le développement du secteur avicole. Le second exposé a concerné l'activité du Zoopole et plus particulièrement celle de l'Avipole, notamment en matière de formations tenues au profit des professionnels originaires de plusieurs pays africains (Mali, Ghana, Benin, Togo, Burkina Faso, Cameroun...).

La séance plénière a pris fin par la signature d'une convention de partenariat entre la FISA et l'ANPAT. Cette convention concerne plus particulièrement la formation et l'échange et la concertation permanents entre les deux parties pour développer l'aviculture en tant que pilier de l'agriculture en Afrique.

Les 41 entreprises togolaises qui se sont inscrites à la session B to B, programmée dans l'après-midi du 26 septembre 2018, se sont intéressées à tous les aspects de productions des filières avicoles. C'est ainsi que les opérateurs marocains ont pu enregistrer 143 rencontres.

**FISA**

**FISA** Fédération Interprofessionnelle  
du Secteur Avicole au Maroc  
الفيدرالية البيمهنية لقطاع الدواجن بالمغرب

123-125, Bd. Emile Zola, Casablanca 20310.  
Tél.: 0522 31 12 49 / 0522 54 24 88/89 - Fax : 0522 44 22 76  
E-mail : fisa.direction@fisamaroc.org.ma  
FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DU SECTEUR AVICOLE au MAROC

